

ASSEMBLÉE NATIONALE
14 décembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1985)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 269

présenté par
M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 12 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime l’article 12 *bis*, introduit par le Sénat, et qui affecte une fraction d’accise sur les énergies autres que les gaz naturels et les charbons (ancienne TICPE) aux régions et EPCI qui ont élaboré un plan climat-air énergie territorial (PCAET) ou un schéma régional du climat, de l’air et de l’énergie (SRCAE).

Les régions sont déjà bénéficiaires de 5,3 milliards d’euros au titre de l’accise sur les énergies.

La répartition de cette accise est déjà « complexe et illisible » comme l’a souligné la Cour des comptes.

Enfin, cet article aurait un coût de 1 milliard d’euros pour l’État.